

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

14 Février 2019

Date de l'affichage

26 Février 2019

Délibération n°2019.02.01



OBJET :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ERNEE**

**Validation du projet de PLUI de
l'Ernee**

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

(dont 2 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mme LEPINE V, Mr MONCEAU F donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Considérant les raisons qui ont conduit la Communauté de Communes à engager la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de l'Ernée,

Considérant les principales orientations et réglementations intéressant le territoire de la commune de Chailland,

Considérant le débat du Conseil Municipal en date du 06 Novembre 2018 validant les orientations générales du PADD et celui du Conseil Communautaire en date du 19 novembre 2018,

Le document est composé :

- D'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'un règlement littéral et graphique, des OAP, d'annexes

Chaque commune a présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal :

- Les OAP, le règlement graphique, les STECAL

Les grandes caractéristiques du projet de PLUI de l'Ernée sont les suivantes :

- Poursuivre l'ambition d'un accueil de nouvelles populations en suivant un rythme démographique soutenu en prévoyant un besoin en logements de l'ordre de 130 logements par an en moyenne ;
- Réinvestir les centres-bourgs en recentrant le développement urbain en continuité du tissu existant ;
- Préserver l'activité agricole en limitant l'étalement urbain et les possibilités de constructions en zones agricoles (STECAL) ;
- Créer les conditions d'accueil pour le développement de l'activité économique sur les principaux pôles identifiés par le SCoT ;
- Intégrer un projet respectueux de l'environnement en confortant la trame Verte et Bleue sur le territoire intercommunal par la préservation des réservoirs de biodiversité, des bords de cours, des zones humides, des haies et boisements...

...

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi ;
Vu la délibération relative au débat sur le PADD en date du 6 Novembre 2018 ;
Vu le projet de PLUi et notamment les dispositions concernant la commune de Chailland ;
Vu la Charte de Gouvernance régissant les relations entre les communes et la communauté de communes de l'Ernée en date du 16 novembre 2016 ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE VALIDER les grands principes du projet de PLUi tel que présenté pour arrêt.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

**Date de la convocation**

14 Février 2019

Date de l'affichage

26 Février 2019

Délibération n°2019.02.02**OBJET :****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ERNEE****Modification des statuts de la
Communauté de communes -
compétence "création et
exploitation d'un nouveau cinéma
intercommunal"**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mme LEPINE V, Mr MONCEAU F donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à simplification de la Coopération intercommunale.

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Vu la loi n°04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales modifié et notamment les articles

L5211-1, L5211-17

Vu la délibération DL-2019-001 du Conseil Communautaire en date du 2 janvier 2019

portant élargissement de ses compétences

Monsieur le Maire présente les propositions de modifications statutaires telles que proposées par le Conseil communautaire dans sa séance en date du 21 janvier 2019.

Monsieur le Maire expose que lors de la séance du 25 septembre 2018, le Conseil communautaire a été informé de la constitution d'un groupe de travail en vue d'étudier le transfert de la compétence « Cinéma ». La Communauté de communes de l'Ernée a ensuite mandaté le cabinet HEXACOM pour étudier la faisabilité d'une création par la Communauté de communes d'un cinéma intercommunal. Cette étude prévoyait :

- La réalisation d'une étude de marché ;
- La réalisation d'un compte prévisionnel sur 3 ans ;
- La présentation des futurs modes de gestion.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- Au regard de la zone d'influence cinématographique, la fréquentation prévisionnelle est estimée entre 40 000 et 50 000 entrées ;
- Le nombre de salle serait compris entre 2 et 3 ;
- Le compte de résultat prévisionnel d'exploitation prévoit un déficit compris entre 14 000 € et 27 200 €.

...

Considérant que chaque Conseil Municipal des communes membres de la CCE doit délibérer sur ces nouveaux statuts avant le 21 avril 2019 pour approuver la modification statutaire présentée, et les nouveaux statuts modificatifs de la Communauté de communes de l'Ernée,

Le Conseil Municipal, lecture faite des projets de statuts, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 9 voix pour, 1 abstention et 2 contre

DECIDE

- D'APPROUVER la modification statutaire présentée
- D'APPROUVER les nouveaux statuts modificatifs de la Communauté de communes de l'Ernée, ci-annexés, ajoutant l'élément suivant : "création et exploitation d'un nouveau cinéma intercommunal"
- DE DEMANDER à Madame la Sous-Préfète, représentant de l'État, de bien vouloir se prononcer par arrêté, conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en œuvre desdits statuts avec effet immédiat
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12(dont 2 pouvoirs)

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

**Date de la convocation**

14 Février 2019

Date de l'affichage

26 Février 2019

Délibération n°2019.02.03**OBJET :****MONTANTS SUBVENTIONS**

**Détermination du montant des
subventions allouées aux
associations**

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12
(dont 2 pouvoirs)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mme LEPINE V, Mr MONCEAU F donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que toutes les associations figurant dans l'annexe ci-jointe sont reconnues d'utilité publique et qu'elles sont à jour dans leurs obligations (assemblée générale, réunions régulières, activités, situation financière saine)

Considérant que le montant de cette subvention est alloué en fonction des projets de l'association et de son activité annuelle,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 10 voix pour, 2 abstentions et 0 contre

DECIDE

- D'ATTRIBUER une subvention aux associations telles qu'elles sont déterminées dans le tableau ci-joint
- D'INSCRIRE ces crédits au Budget Primitif 2019
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut, l'adjoint en charge des finances du versement du montant des subventions allouées à chaque association.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

Nom association compte 6574	Versement 2018	Demande 2019	Vote de la commission
A.D.M.R Chailland secrétariat	2 145,00 €	2 145,00 €	2 114,00
A.D.M.R Chailland repas	1 692,50 €	2 109,00 €	2 109,00
AFN	200,00 €	250,00 €	200,00
Amicale Laïque de Chailland	2 300,00 €	1000 à 1200	800,00
APEL	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00
Arbre à livres	220,00 €		
ARC THEATRE	2 950,00 €	2350+ 600 (subv except)	2 950,00
ARC CONCERT	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00
CAC	1 100,00 €		-
Chailland sur Ernée	200,00 €	400,00 €	200,00
chailland sports	3 300,00 €	4000 + 2000 panneau affichage	3 300,00
chœurs Ernée Chailland	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00
comité de jumelage	1 350,00 €	1 400,00 €	1 350,00
familles rurales centre aéré	30 040,20 €	46 300,00 €	46 300,00
familles rurales	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00
génération mouvement	250,00 €	250,00 €	250,00
GDON Communal	200,00 €	200,00 €	200,00
Harmonie Sainte Cécile	750,00 €	750,00 €	750,00
Les amoureux de Chailland	300,00 €	500,00 €	300,00
Pétanque Chaillandaise	350,00 €	350,00 €	350,00
petites foulées de caractère	375,00 €	500,00 €	250+150
société de chasse	150,00 €	150,00 €	150,00
truite chaillandaise	200,00 €	300,00 €	200,00
tesa			
amicale Sapeurs Pompiers Chailland	250,00 €		-
association des PCC	2 888,10 €		3 000,00
Maisons et villages fleuris	200,00 €	175,00 €	175,00
CAUE	68,60 €	68,60 €	68,60
organisation 14 juillet	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00
GDON Départemental	301,68 €		301,68
comice agricole	200,00 €		200,00
A.F.C.C.R.E (jumelage)	150,00 €	196,00 €	150,00
Prévention routière	100,00 €		100,00
association randonnée pédestre	40,00 €		40,00
SPA de la Mayenne	40,00 €		40,00
Maison de l'Europe	60,00 €	60,00 €	60,00
Fondation du patrimoine		120,00 €	120,00
Peintres dans la rue	700,00 €	700,00 €	700,00
UDAF 53	80,00 €	80,00 €	80,00
Foire St Grégoire	100,00 €	100,00 €	100,00
Subventions imprévues			2 000,00
TOTAL			76 358,28

nom association compte 6554	versement 2018	demande 2019	vote de la commission
SIVU des PCC			1 300,00

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

14 Février 2019

Date de l'affichage

26 Février 2019

Délibération n°2019.02.04



OBJET :

BUDGET COMMUNE

Restes à réaliser 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : Mr DARRAS B, Mr GARNIER N, Mme BOITTIN M, Mme SEGUIN R, Mme DENOU V, Mr BOITTIN L, Mr GOURNAY A, Mme BETTON A, M GARNIER E, Mme GODIN V

Était absent excusé : Mme LEPINE V, Mr MONCEAU F donne pouvoir à Mr GARNIER N, Mr BLIN E, Mr de PONTBRIAND donne pouvoir à Mr GARNIER E

Etaient absents :

Mme Valérie DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la présentation des restes à réaliser du Budget Principal commune 2018 comme suit :

Etat des restes à réaliser 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

n° compte : 2116

nature de l'investissement : Cimetière

crédit inscrit au BP 2018 : 11 100,00 €

Réalisé au 31/12/2018 : 7 707,00 €

reste à réaliser : 3 393,00 €

n° compte : 2315/0269

nature de l'investissement : Multisports

crédit inscrit au BP 2018 : 118 200,00 €

Réalisé au 31/12/2018 : - €

reste à réaliser : 118 200,00 €

TOTAL crédit inscrit au BP 2018 : 129 300,00 €

TOTAL réalisé au 31/12/2018 : 7 707,00 €

TOTAL reste à réaliser : 121 593,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

n° compte : - nature de l'investissement : -

crédit inscrit au BP 2018 : - € Réaliser au 31/12/2018 : - €

reste à réaliser : - € TOTAL - €

Considérant la nécessité de reprendre ces restes à réaliser au budget primitif de l'année 2019,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver les restes à réaliser tels que présenté
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12
(dont 2 pouvoirs)

